

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 249

présenté par
Mme Genevard et Mme Laclais

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après la deuxième occurrence du mot :

« montagne »,

insérer les mots :

« ou présentes en montagne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle exclut un grand nombre d'industries situées sur les territoires de montagne dont l'activité n'est pas exclusivement tournée vers la montagne. Cet amendement vise à soutenir, en plus des industries liées à la montagnes, les industries en zone de montagne qui constituent des atouts pour la France et dont la dynamique doit être relancée et accompagnée.